

CHAMPIONNATS DE PATINAGE STAR / MICHEL-PROULX 2020 DE LA SECTION QUÉBEC

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 5 au 8 mars, 2020

LIEU Aréna Honco

.....
HÔTE : CPA St-Romuald/St-Jean (Lévis)

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-19-006

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 29 janvier 2020, 16h. (HAE (UTC 04-00))

Amendé, le 6 février 2020



TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3
PATINOIRES	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	3
INSCRIPTIONS	4
CONTENU DE PROGRAMME	5
HÉBERGEMENT	5
MUSIQUE	7
VIDÉO	7
PHOTO	7
PRIX	7
FRAIS D'ADMISSION	7
COSTUMES	8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION	9
CALCUL DES RÉSULTATS	10
ÉPREUVE	10
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats de Patinage STAR/MICHEL-PROULX 2020 de la section Québec se dérouleront conformément aux [règlements](#) énoncé pour dans les règlements de compétition de Patinage Canada. À moins d'indication contraire dans le présent document, les règlements régissant normalement le patinage s'appliqueront comme indiqué.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Geneviève Dudemaine
514-252-3073, poste 3597
gdudemaine@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :
Président du comité organisateur :
Représentant technique :
Spécialiste de données en chef :

Manon Chartier
Maud Perras
Jacques Boisvert
Yolaine Tremblay

PATINOIRES

**Complexe Honco
Glace 1**
275, av. Taniata
Lévis (Qc) G6W 5M6

85' X 200'

**Complexe Honco
Glace 2**
275, av. Taniata
Lévis (Qc) G6W 5M6

85' X 200'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats de Patinage STAR/MICHEL-PROULX 2020 doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) CITOYENNETÉ CANADIENNE : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

(3) CODE DE DÉONTOLOGIES : Voir le code déontologie de Patinage Canada.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE ET DE TESTS :

Les concurrents qui souhaitent participer aux Championnats de Patinage STAR/Michel-Proulx 2020 de la section Québec et aux compétitions qui mènent à ces Championnats devront satisfaire aux exigences en matière de tests pour la compétition avant le 1^{er} janvier qui précède la compétition pour les catégories qualificatives (finales régionales) et le 1^{er} février qui précède la compétition pour les autres catégories. Les exigences en matière d'âge pour les catégories adultes sont fixées au 1^{er} février qui précède la compétition.

S'il n'y a qu'une seule inscription dans une épreuve de style libre ou de patinage d'interprétation, le patineur aura l'option de patiner au niveau supérieur ou de faire une démonstration. S'il n'y a qu'une seule inscription dans une catégorie de danse, l'option ne sera pas offerte de patiner au niveau supérieur. Une démonstration pourrait être faite.

INSCRIPTIONS

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Championnats de Patinage STAR/Michel-Proulx 2020 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale ainsi que le coût d'affiliation.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL via le site www.amilia.com/fpag. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard **mercredi 29 janvier 2020 à 16h**.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Geneviève Dudemaine, coordonnatrice compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun chèque postdaté après le 29 janvier 2020 ne sera accepté. Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont les suivants (taxes et frais administratifs en sus)

Avant le 29 janvier 2020 16 h		Du 29 janvier au 5 février 2020 16 h	
Simple et OSQ (1 épreuve) :	150 \$	Simple et OSQ (1 épreuve) :	250 \$
Couple et danse (1 épreuve) :	75 \$ / partenaire	Couple et danse (1 épreuve) :	175 \$ / partenaire
Couple et danse (2 épreuves) :	115\$ / partenaire	Couple et danse (2 épreuves) :	215\$ / partenaire
Simple Adultes – OSQ (2 épreuves) :	210 \$	Simple Adultes – OSQ (2 épreuves) :	310 \$

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Exemple pour une inscription à 2 épreuves : Un patineur adulte peut s'inscrire en interprétation et en style libre.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent compléter le formulaire en ligne de contenu de programme **avant le lundi, 17 février 2020**.

Une facture au montant de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant **au 17 février 2020**, sera transmise par Patinage Québec via AMILIA. Les patineurs devront effectuer le paiement avant leur accréditation à la compétition.

Cliquez sur les liens ci-bas pour compléter le formulaire :

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse libre](#)

SUBSTITUTIONS pour le volet qualificatif seulement:

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région d'encaisser le paiement du nouveau participant et de rembourser le participant remplacé. (Il est de la responsabilité de la région de rembourser le patineur qui se désiste avec le paiement du substitut.)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#)

ENTRÉE GRATUITE

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter une des deux cartes de Patinage Québec **valide**
 - **ET** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15 \$

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors payer 15\$ pour recevoir une accréditation dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont pas valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mise à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

NOMBRE D'ENTRAÎNEURS AVEC L'ATHLÈTE

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

LORS DE L'ACCREDITATION

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)
La personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

MUSIQUE

Chaque patineur ou couple devra fournir deux (2) CD au moment de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à info@studiounisons.com.

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

PHOTO

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en actions seront prises directement sur le site de la compétition.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. S'il n'y a pas trois inscriptions, un prix sera décerné à chacun des patineurs.

FRAIS D'ADMISSION

ENTRÉE : 12 ans et plus : 10 \$ par jour
 6 à 11 ans : 5 \$ par jour
 5 ans et moins : gratuit
PASSEPORT : 25 \$ pour trois jours
 30 \$ pour tous les événements

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Dans les vestiaires, seuls les patineurs Sans Limites, Olympiques spéciaux et les STAR 5 moins de 10 ans seront autorisés à avoir un chaperon autre que l'entraîneur.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association des clubs de patinage artistique des régions de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches (ACPARCNCA), le CPA de St-Romuald / St-Jean et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

RÈGLEMENTS TECHNIQUE

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec lors des éliminations régionales et/ou des Championnats A et B de section et/ou Sous-section **ne peuvent s'inscrire** dans **AUCUNE** des catégories de la même discipline (simple, couple danse) des finales régionales et de la finale provinciale des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx pour l'année courante.

Année courante : 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple STAR 6 et STAR 8 en simple).

Voir le tableau ci-dessous pour les détails des catégories où ils peuvent participer :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part au Championnat provincial STAR / Michel-Proulx
Patineurs Sans-Limites et Pré-Juvenile en simple	Sans-Limites et Pré-Juvenile en simple Style Libre
Patineurs Pré-Juvenile et Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style Libre, Pré-Juvenile et Pré-Novice en couple
Patineurs Sans Limites et de niveau supérieur de danse de compétition	Style Libre, Sans Limites et Pré-Juvenile en danse
Patineur de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 3 entrées par catégorie.

CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- Les trois premières places (ou en cas de désistement, la place suivante) des 22 catégories de la Finale provinciale de patinage STAR/Michel-Proulx. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe ne sera pas représentée dans cette catégorie.
- En cas de désistement, le remplacement se fera dans la **même** catégorie;

- d) S'il y a moins de trois concurrents dans une même catégorie, les concurrents de cette catégorie seront éligibles aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2020 à condition de présenter leur programme lors de l'élimination régionale.
- e) Tous les patineurs qui participeront à la ronde de qualification de la Finale régionale STAR/Michel-Proulx ne pourront pas s'inscrire aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx dans une autre catégorie. (exemple: catégorie Adulte)
- f) **Date limite de substitution** : Les substitutions seront acceptées jusqu'au mercredi 16h précédant le début des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2020.

CALCUL DES RÉSULTATS

Veuillez noter que le système de notation CPC sera utilisé pour toutes les catégories et disciplines, à l'exception des olympiques spéciaux qui seront évalués selon les normes de performances avec classement.

ÉPREUVE

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie. La trousse technique Sans Limites de Patinage Québec et les communiqués doivent être consultés.

- **OR**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 8 (Junior Argent) complet de style libre.
 Âge : Aucune limite
 Prog. Libre : 3 min. et 30 sec. (+/- 10 sec)

- **STAR 10**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 8 (Junior Argent) complet de style libre.
 Âge : Aucune limite
 Prog. Libre : 3 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 8**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 5 complet (Junior Bronze) de style libre.
 Âge : Aucune limite
 Prog. Libre : 3 min. (+/- 10 sec)

- **STAR 6**

Test : Peut avoir réussi le test STAR 5 complet (Junior Bronze) de style libre..
 Âge : Aucune limite
 Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **STAR 5**

Tests : NE DOIVENT avoir passé aucune partie du test STAR 8 (Junior Argent) de style libre.
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **moins de 10 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **moins de 13 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **13 ans et plus**

Âge : Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **PRÉ-JUVÉNILE MOINS DE 11 ANS**

Test : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS, Dames**

Test : Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS**

Test : Aucune restriction
Âge : Être âgé(e) de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-JUVÉNILE COUPLE**

Test : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-JUVÉNILE DANSE LIBRE**

Test : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Danse libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES DANSE**

Test : Avoir réussi Le test STAR 1-3 (Preliminaire) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Danses sur tracé : Canasta et Baby blues patinées dans l'ordre précisé.

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES SANS QUALIFICATIONS RÉGIONALES

OLYMPIQUE SPÉCIAUX

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Les [règlements de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada](#) (OSC) sont basés sur les programmes de Patinage Plus et de Patinage STAR de Patinage Canada. Les règlements de l'Union internationale de patinage (ISU) ou de Patinage Canada s'appliquent, sauf en cas de conflit avec les règlements sportifs officiels d'OSC en matière de patinage artistique, auquel cas ces derniers prévalent. Note : Toute référence à la musique vocale permise concerne uniquement les événements nationaux de Patinage Canada.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La [réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada](#) – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site d'Olympiques Spéciaux Canada. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Division

Il ne doit pas y avoir plus de 8 patineurs par groupe. Lorsqu'il y a plus de 8 patineurs inscrits pour le même niveau, une ronde de division s'impose. En cas de nombre impair de patineurs, le groupe le plus nombreux formerait le groupe « A » (groupe du plus haut niveau) pour la ronde de division.

Ronde de division en vue des finales

Si une ronde de division est nécessaire, les patineurs seront affectés à un groupe d'échauffement. Dès qu'un groupe termine son échauffement, sa compétition débute. (Groupe d'échauffement 1 – groupe de compétition 1). Les résultats de la ronde de division ne sont pas affichés, seulement les groupes dans lesquels les patineurs concourent.

Si le nombre de patineurs est impair, les patineurs du groupe du plus haut niveau seront en nombre impair.

En cas d'égalité, les notes de composantes de programme serviront à départager les patineurs. S'il y a toujours égalité, le patineur ayant le moins d'évaluations mérite départagera l'égalité, suivi du nombre d'évaluations bronze, etc. Pour les épreuves de danse – seulement 1 danse sera utilisée pour une ronde de division (tirée au hasard le jour de la compétition).

Feuilles de programme prévu

Obligatoire pour toutes les épreuves de style libre et de patinage en couple.

**** Les entraîneurs et les patineurs** sont tenus de remettre les feuilles de programme prévu au moment de l'inscription à toute épreuve de patinage en simple et en couple (veuillez utiliser le formulaire fourni)

Notation

Toutes les épreuves donnent lieu à un classement. Le classement final sera affiché, mais pas les notes totales. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'annexe sur la notation.

Fiches de rendement

Après l'épreuve, les patineurs recevront tous une fiche de rendement précisant l'évaluation de chaque élément prescrit et de chaque composante de programme ou note du CPC selon l'événement et le niveau.

Médailles

Tous les patineurs qui se classent parmi les trois premiers reçoivent une médaille. (Aucune médaille ne sera attribuée pour la danse de niveau introduction **Norme de performance**)

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, et Couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert, Danse Niveau 1 et plus.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

• NIVEAU 1

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.

• NIVEAU 2

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

• NIVEAU 3

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.
Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.
Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.

- **NIVEAU 6**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.
Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec

- **ÉPREUVE OUVERTE**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.
Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.

- **MAITRE NIVEAU 1/2**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs étapes 6 du programme Patinage Plus ou inférieur.
Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **MAITRE NIVEAU 3/4**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.
Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : Max. 2 min.

ÉPREUVES EN COUPLE

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et doivent patiner au niveau 3 en style libre.

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et doivent patiner au niveau 4 en style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min.

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et au moins un des partenaires doit patiner au niveau 5 ou supérieur en style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min. 30 sec.

ÉPREUVES EN DANSE

✓ SOLO

✓ COUPLE

- **NIVEAU PRÉLIMINAIRE**

Admissibilité : Les concurrents doivent n'avoir réussi aucun test en danse.

Les patineurs doivent exécuter les éléments suivants :

1. Poussées progressives avant en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
2. Poussées progressives avant en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
3. Chassés avant dans le sens horaire (un cercle complet)
4. Chassés avant dans le sens antihoraire (un cercle complet)
5. Roulé swing avant sur l'axe (deux sur chaque pied)
6. Chassé glissé en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
7. Chassé glissé en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
8. Roulés croisés extérieurs avant (deux sur chaque pied)

TIRAGE AU SORT DES DANSES SUR TRACÉ :

Veillez-vous référer à l'annexe A – tirages au sort des danses 2018-2019 des Olympiques spéciaux pour la danse de la saison respective.

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test STAR 2 complet

Danses sur tracé : Canasta (2 séq.) et Baby Blues (2 séq.)

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les patineurs ne doivent pas avoir réussi le test STAR 3 complet et ne doivent pas avoir réussi le test STAR 5 complet.

Danses sur tracé : Swing (2 séq.) et Fiesta (2 séq.)

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Les patineurs ne doivent pas avoir réussi le test STAR 4 complet et ne doivent pas avoir réussi le test Senior Bronze au complet.

Danses sur tracé : Ten-Fox (2 séq.) et Valse Européenne (3 séq.)

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 au complet ne doivent pas avoir réussi le test Junior argent au complet.

Danses sur tracé : Valse Européenne (2 séq.) et Rocker (2 séq.)

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test Senior bronze complet et ne doivent pas avoir réussi le test Senior argent au complet.

Danses sur tracé : Blues (3 séq.) et Killian (2 séq.)

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test Senior argent au complet. Aucune restriction concernant le nombre de danses de niveau or réussies.

Danses sur tracé : Quickstep (2 séq.) et Starlight (3 séq.)

CATÉGORIES ADULTE

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Exigences pour les catégories

Les patineurs sont censés s'inscrire dans la ou les catégories appropriées, en fonction des exigences techniques de programmes. Il est entendu que les patineurs patineront conformément à leur capacité.

Les patineurs doivent être âgés de 18 ans et plus au 1^{er} février qui précède la compétition.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Bronze et Argent en simple).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : [Exigences Techniques des programmes de patinage pour Adultes 2019-2020](#)

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage Adulte.

PATINEURS ADULTES EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **Moins de 35 ans** : Ne pas avoir atteint 35 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- **35 ans et plus** : Être âgé(e) de 35 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **MAÎTRE ÉLITE ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 4 min. 10 sec.

- **MAÎTRE ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 4 min. 10 sec.

- **OR ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 3 min. 40 sec.

- **ARGENT ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 3 min. 10 sec.

- **BRONZE ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 2 min. 40 sec.

- **OUVERT INTRODUCTION ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 1 min. 40 sec.

PATINEURS ADULTES DANSES SUR TRACÉ EN COUPLE

Les couples en danse peuvent être formés de deux patineurs.

- **DANSE ÉLITE ADULTE**
Dances sur tracé : **Valse Westminster (2 séq.)** et **Cha cha Congelado (2 séq.)**
- **DANSE STAR 10/OR ADULTE**
Dances sur tracé : **Valse Westminster (2 séq.)** et **Killian (6 séq.)**
- **DANSE STAR 8/9 ADULTE**
Dances sur tracé : **Valse Américaine (2 séq.)** et **Blues (3 séq.)**
- **DANSE STAR 6/7 ADULTE**
Dances sur tracé : **Fourteenstep (4séq.)** et **Tango (2 séq.)**
- **DANSE STAR 4/5 ADULTE**
Dances sur tracé : **Valse Européenne (2 séq.)** et **Tango Fiesta (3 séq.)**

PATINEURS ADULTES DANSE LIBRE

Les couples en danse peuvent être composés de deux patineurs.

- **DANSE LIBRE OR ADULTE**
Danse libre : Durée maximale de 3 min. 10 sec.
- **DANSE LIBRE ARGENT ADULTE**
Danse libre : Durée maximale de 2 min. 40 sec.
- **DANSE LIBRE BRONZE ADULTE**
Danse libre : Durée maximale de 2 min.

PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN SOLO

✓ Dames

✓ Messieurs

- **DANSE RYTHMIQUE EN SOLO ADULTE**
Danse rythmique : **Valse Starlight**
- **DANSE SOLO ÉLITE ADULTE**
Dances sur tracé : **Quickstep (4 séq.)** et **Valse Viennoise (3 séq.)**
- **DANSE SOLO OR ADULTE**
Dances sur tracé : **Valse Starlight (2 séq.)** et **Blues (3 séq.)**
- **DANSE SOLO ARGENT ADULTE**
Dances sur tracé : **Ten-Fox (3 séq.)** et **Valse Américaine (2 séq.)**
- **DANSE SOLO BRONZE ADULTE**
Dances sur tracé : **Swing (2 séq.)** et **Tango Fiesta (3 séq.)**

PATINEURS ADULTES EN INTERPRÉTATION EN SIMPLE

Test : Aucune restriction
Prog. Durée de 3 min. maximum

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **ÉLITE**
- **OR**
- **ARGENT**
- **BRONZE**

- **INTRODUCTION**

Prog. Durée maximale de 2 min.

PATINEURS ADULTES EN INTERPRÉTATION EN COUPLE

Les couples en interprétation peuvent être formés de deux femmes, d'une femme et d'un homme ou de deux hommes.

Test : Aucune restriction
Prog. Durée de 3 min. maximum

- **OUVERT MAÎTRE**
- **OUVERT**